

Open du Club ELO-Strasbourg 2024 (Oberhausbergen)

Règlement intérieur

08/10/2024

Article 1 :

L'inscription à l'Open du Club ELO-Strasbourg 2024 (Oberhausbergen) implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

Article 2 : tournoi :

Le Club ELO Oberhausbergen organise le tournoi les 19 et 20 octobre 2024 en 6 rondes.

La cadence de jeu est de 60 min + 30 sec pour toute la partie.

Article 3 : lieu, dates et horaires :

Les parties se jouent au Complexe Sportif d'Oberhausbergen 50 rue de Wolfisheim 67205 Oberhausbergen.

Vérification des licences : samedi 19 octobre de 8h30 à 9h15 (licence A obligatoire)

Horaires des rondes

Ronde 1 : samedi 19 octobre à 9h30

Ronde 2 : samedi 19 octobre à 13h

Ronde 3 : samedi 19 octobre à 16h30

Ronde 4 : dimanche 20 octobre à 9h30

Ronde 5 : dimanche 20 octobre à 13h

Ronde 6 : dimanche 20 octobre à 16h30

Remise des prix : dimanche 8 oct. à partir de 18h45

Article 4 : règles du jeu :

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE), fixées au congrès FIDE d'Antalya (Turquie) en octobre 2017 et applicables depuis le 1er janvier 2018.

Article 5 : dispositions particulières :

5.1 Tout retard de plus de 30 minutes après le lancement de la ronde est sanctionné par un forfait.

5.2 Le joueur est responsable de son score. Il doit vérifier que ses résultats dans les rondes déjà jouées ont été correctement enregistrés. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre avant la publication des appariements de la ronde r + 2.

Article 6 : appariements :

6.1 Les appariements sont réalisés avec le logiciel papi de la Fédération Française des Echecs (FFE), à jour de la dernière version disponible à la date du début du tournoi.

6.2 Les appariements se font au système Suisse accéléré dégressif (S.A.D).

6.3 Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant réglé leur inscription et fait contrôler leur licence

Article 7 : absences, forfaits :

7.1 En cas d'absence prévue à une ronde, le joueur doit prévenir l'arbitre dès que possible. Ce joueur sera retiré des appariements de la ronde si l'annonce a été faite plus d'une heure avant l'heure prévue de lancement de la ronde.

Article 8 : départages :

Le départage des joueurs à égalité de points se fait de la manière suivante :

1. Buchholz
2. Buchholz tronqué
3. Performance.

Article 9 : arbitrage et commission d'appel :

L'arbitre principal du tournoi est M. Heddache Rachid assisté par Mohebbi Jafar (AF4)

Tout joueur peut faire appel d'une décision d'un arbitre. Pour présenter un appel, il faut :

- En informer l'arbitre principal du tournoi au moment de l'incident et continuer la partie en appliquant ses directives ;
- Dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal.

La commission d'appel délibèrera avant le lancement de la ronde suivante, dans la mesure du possible.

La composition de la commission d'appel sera affichée sur le lieu des tournois avant la 1re ronde.

Article 10 : inscription :

10.1 Le nombre total de participants est limité à 160 joueurs.

10.2 Les GMI, les MI sont exonérés des droits d'inscription dans le tournoi

10.3 Les droits d'inscription sont de 30 € (adulte) et de 15 € (jeune jusqu'à U20) :

Article 11 : pointage :

11.1 Les joueurs doivent pointer sur place le samedi 19 octobre entre 8h30 et 9h15 pour être appariés à la ronde 1

Article 12 : prix :

12.1 Le montant total des prix est au minimum de 70% des inscriptions, sans dépasser 1 300 €.

La liste des prix définitive est affichée sur place au plus tard avant la ronde 5.

12.3 Les prix sont au système Hort. Les prix au classement général et les prix par catégories ne sont pas cumulables. Le joueur concerné reçoit le prix le plus élevé.

12.4 Seuls les joueurs présents pourront recevoir leur prix, sauf dérogation préalable accordée par l'organisateur.

Tout prix non distribué reste la propriété de l'organisateur.

Article 13 : conduite des joueurs :

13.2 La zone de jeu est constituée de l'espace où se déroulent les parties.

Le lieu de la compétition se compose de la zone de jeu, des toilettes, de l'espace fumeurs et du comptoir de la buvette.

13.3 Un joueur ne peut quitter le lieu de la compétition en cours de partie sans la permission de l'arbitre. Le non-respect de cette règle est considéré comme l'abandon de la partie.

13.4 Un joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans autorisation de l'arbitre.

13.5 Les analyses sont interdites dans le lieu de la compétition

13.6 En cours de partie, un joueur n'est pas autorisé à avoir un appareil électronique sur lui, à l'exception des appareils à usage médical. L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu. Les appareils électroniques, en particulier les téléphones, doivent être complètement éteints et placés dans un sac qui ne quitte pas la place du joueur durant toute la partie. Ils peuvent aussi être déposés éteints sous leur responsabilité

13.8 Il est interdit de fumer, vapoter, manger (en dehors du petit grignotage) ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

13.9 Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur

Article 14 : droit à l'image et au son :

En inscrivant des enfants mineurs dont ils ont la charge, les parents et tuteurs légaux autorisent le Club ELO Oberhausbergen à publier dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les mineurs inscrits (images et voix). Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs

L'arbitre

M. Heddache Rachid

L'Organisateur

Club ELO Oberhausbergen